

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 70893 du 29 septembre 2015  
portant attribution du certificat de formation à l'encadrement opérationnel**

NOR : INTJ1523059S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4136-1 et suivants;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie, notamment son article 24;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2013 fixant les conditions d'obtention du certificat de formation à l'encadrement opérationnel;

Vu l'instruction n° 49000/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 26 juillet 2011,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le certificat de formation à l'encadrement opérationnel est attribué, à compter du 14 septembre 2015, aux sous-officiers de gendarmerie du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale dont le nom suit :

<b>Guivarch</b>	Pierre-Yves	189151
<b>Lourenco</b>	Daniel	177444

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 septembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général, sous-directeur des compétences,*  
D. QUENELLE